

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 JANVIER

INFORMATIONS

M. CONSTANS EN SCÈNE

M. Le Senne, au lieu et place de M. Laur, se propose d'interpeller le gouvernement au sujet de l'indignité d'un de ses membres. Il déposera un ordre du jour invitant M. Constans à poursuivre *l'Intransigeant* au sujet de la campagne faite par ce journal contre le ministre de l'intérieur.

En présence de l'attitude prise par M. Constans, M. Hubbard renonce à porter sa question à la tribune.

M. Le Senne a écrit à M. de Freycinet, qui lui a répondu qu'il se tenait à sa disposition pour demain.

UN TRISTE PROGRÈS

Pour se rendre compte des progrès inquiétants de l'aliénation mentale, depuis quelques années, il suffit d'examiner la statistique suivante, empruntée au rapport de M. le docteur Deschamps, chargé de ce service :

« En janvier 1881, on comptait 7,969 aliénés dans les asiles de la Seine. En janvier 1891, il y en avait 11,353.

» Ce dernier chiffre se décompose comme suit :

» En 1890, les asiles de la Seine et ceux de province où le Conseil général place des aliénés, ont reçu 4,461 pensionnaires nouveaux, c'est-à-dire 302 de plus que l'année précédente. Dans les 4,461 admissions, représentant le contingent total de 1890, la part qui revient aux asiles de la Seine est de 4,321 malades, dont 2,775 ont passé par le bureau d'admission, venant : 2,622 de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police et 567 de divers hôpitaux, hospices et asiles.

» Les sorties ont été de 2,178, sur lesquelles on compte 752 guérisons et 787 améliorations, soit une guérison pour 10.76 hommes traités et une guérison pour 20.42 femmes traitées. Les évasions se sont élevées à 124, dont 4 pour l'asile clinique, 49 pour Ville-Evrard, 22 pour Vacluse, 45 pour Villejuif et 4 pour Bicêtre. Les décès ont été de 1,289, ce qui représente une proportion de morts de 12.88 0/0 pour les hommes et de 12.05 0/0 pour les femmes.

» Au 31 décembre 1890, le nombre des aliénés présents dans les asiles de la Seine était de 5,959. Le 31 décembre 1889, on en comptait 5,974 ; mais, pour l'ensemble des asiles, il y a, en 1890, une augmentation de 220 malades sur l'effectif de 1889. »

La conclusion qui éclate, à la lecture de ces chiffres, dit M. le docteur Deschamps, celle qui s'impose à l'attention des plus optimistes, c'est que la population de nos asiles s'accroît d'une manière constante et que les asiles deviennent insuffisants.

M. le Comte de Paris a envoyé 8,000 fr. au Bureau de bienfaisance de la ville d'Eu, à M. le curé et à la Société de secours mutuels.

De nombreuses personnes ont été s'inscrire samedi à l'hôtel de la rue Montalivet, chez M^{re} le duc d'Aumale, qui accomplissait ses soixante-dix ans.

M^{re} le duc d'Aumale a passé la journée de dimanche à Chantilly.

Des dépêches de Londres, arrivées lundi soir à Paris, disent que la reine Victoria est assez gravement indisposée.

La souveraine ne s'est pas levée depuis deux jours et les soins les plus minutieux sont exigés par les médecins.

GROSSE NOUVELLE

La France nouvelle a reçu de son correspondant de Berlin la dépêche suivante, que nous publions sous toutes réserves :

« Sur la proposition du grand état-major allemand, le gouvernement allemand, avec le consentement de ses alliés, créera prochainement à Berlin, assure-t-on ici, une direction centrale pour tous les chemins de fer allemands, austro-hongrois et italiens.

» On sait qu'à la suite d'un traité antérieur, le réseau du Luxembourg est rattaché à celui de l'Allemagne.

» Le cabinet de Berlin cherchera encore à obtenir l'adhésion de la Belgique à cette unification des réseaux stratégiques et l'on prétend que le roi Léopold aurait déjà donné à ce projet son assentiment. En tout cas, il serait intéressant que l'officiel *Journal de Bruxelles* nous renseignât sur ce point. »

MESURE NÉCESSAIRE

Les congrégations qui en ont appelé à la Cour de cassation des prétentions iniques de l'enregistrement confirmées par des tribunaux serviles, obtiendront en partie justice, grâce à l'arrêt rendu le 13 janvier.

Mais celles qui ne firent point appel, par découragement ou faute de ressources et dont le mobilier fut vendu ? La justice commande qu'on leur restitue le bien dont la Cour de cassation déclare qu'elles ont été injustement dépouillées. Quant à celles qui vont être vendues et qui ne peuvent plus faire appel, les délais étant expirés, le ministre ne va-t-il pas donner ordre de surseoir ?

ÉVÊCHÉS VACANTS

La mort de l'archevêque de Cambrai porte à six le nombre des sièges épiscopaux actuellement vacants, qui sont, par ordre de date : ceux

de Saint-Flour, d'Angoulême, de Sens, d'Arras, d'Angers et de Cambrai.

LE SCANDALE DE CARCASSONNE

Un scandale énorme a signalé l'une des dernières séances du Conseil général de l'Aude réuni en session extraordinaire.

M. Fondi de Niort, conseiller général conservateur, rappelant à M. Beverino-Vico, son absence de son poste lors d'une crue de l'Aude, menaçante pour Carcassonne et les environs, qui se produisit dans la nuit du 24 au 25 octobre dernier, s'étonnait de voir le préfet présider le Conseil général. — La présence du préfet, dit M. Fondi de Niort, est une injure aux victimes de l'inondation.

Là-dessus grand tapage auquel le public lui-même prend part, les uns approuvant les paroles de M. de Niort, les autres prenant fait et cause pour le préfet.

Celui-ci ayant adressé de sa place quelques paroles injurieuses à l'adresse du conseiller général, M. Fondi de Niort riposta par ces mots :

— J'ai l'habitude d'appeler un chat un chat et Rollet un fripon.

— Et moi, clame alors le préfet au comble de la fureur, je vous appelle un lâche !

La séance reste suspendue un instant, au milieu d'une agitation et d'un tumulte indescriptibles que le président s'efforce de calmer.

Puis, tout à coup, le préfet quitte son siège et, marchant droit à son adversaire, lui lance un coup de poing qui l'atteint au visage et manque de le renverser. On se précipite. Les épithètes les plus outrageantes sont échangées ; les conseillers républicains et réactionnaires se menacent et semblent devoir en venir aux mains ; le tapage redouble ; un conseiller républicain, M. Gaubert, saisit de nouveau M. Fondi de Niort par le cou et le renverse sur le bureau, prêt à le frapper.

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

X

Ordinairement, à Marseille, le mistral s'élève après une ondée ; ce matin-là, il n'en fut pas ainsi. Il était de bonne heure lorsque Mlle de Saint-Maur descendit au jardin ; elle avait entendu une porte s'ouvrir doucement à l'étage supérieur de la villa, et, connaissant les habitudes matinales du jeune docteur, elle s'était dit : « C'est lui. »

Alors, s'enveloppant à la hâte d'un peignoir de laine et jetant sur ses cheveux une mantille de dentelle, elle quitta la maison.

On sait le charme suave qui s'exhale de toutes choses à l'heure où le soleil boit, dans le calice des fleurs ou sur les feuilles des arbres, la pluie orageuse de la veille.

C'était une matinée exquise. Le sable était frais, l'eau du petit lac frissonnait sous les caresses de la brise du matin, qui n'était pas encore celle de la mer ; Gaétane l'aspirait avec délices ; elle se sentait heureuse ; elle avait la

tendresse de Dargal et elle tenait dans ses mains les fils de sa vengeance.

Elle entra dans le petit bois, fouillant du regard les profondeurs épaisses d'un vert sombre, ce vert des pins aux émanations si vivifiantes.

Elle cherchait Jean Dargal et ce ne fut pas lui qu'elle trouva ; une violente odeur de cigare trahit la présence d'un promeneur. Ce promeneur était Olivier.

Mlle de Saint-Maur s'arrêta toute frémissante devant son ennemi mortel.

— Je suis bien aise de vous rencontrer, Monsieur, lui dit-elle d'un ton glacé ; j'ai à vous parler.

— Mademoiselle, je suis à vos ordres, répondit Olivier en jetant son cigare.

Elle s'assit sur un banc rustique sans lui faire place à côté d'elle, et, les yeux fixés sur le sol, où, par intervalles, le soleil, se glissant entre deux branches, formait une traînée toute rose, elle reprit, très calme :

— Monsieur, je vais vous raconter une petite histoire dont vous ne connaissez que le commencement et qu'il est bon de vous faire connaître tout entière. « Il y avait autrefois, dans un canton du Jura, une humble maison-

nette abritant deux jeunes filles qui, du faite du luxe et de la richesse, étaient tombées dans une gêne voisine de la pauvreté. Leur mince revenu suffisait cependant à les faire vivre, elles et leur dévouée gouvernante, Antoinette Revol. »

A ce nom, Olivier tressaillit et sa contenance trahit un trouble soudain.

Gaétane poursuivit sans paraître remarquer ce mouvement :

— Il ne put suffire, pourtant, à amener la guérison d'une des jeunes filles, qui se mourait lentement pour avoir respiré trop longtemps l'air âpre des montagnes.

» Sa sœur n'avait aucun talent assez développé pour en tirer un parti lucratif, mais le désespoir aidant, avec la volonté ferme de gagner de l'argent pour emmener la malade dans un climat plus doux, elle tenta d'écrire ; ses premières élucubrations ne valurent rien ; tout à coup, par une bizarrerie de ce cerveau fantasque, elle composa une petite tragédie qui plut au public ; elle l'avait bien portée à Paris, mais sans croire beaucoup au succès.

» Le succès vint, rapide, étonnant ; ce ne fut pas elle qui en recueillit les fruits : un homme lâche et fourbe, qu'elle avait rencontré

et qui lui avait offert ses services, la vola indignement, et, pendant qu'elle regardait sa sœur adorée s'éteindre lentement faute d'un peu d'argent, le misérable jouissait d'une fortune et d'une gloire qui ne lui appartenaient pas... »

— J'ignorais... hasarda Olivier.

Elle continua sans l'entendre :

« Changeant le titre de la tragédie, il la fit passer pour son œuvre à lui, et ne s'inquiéta jamais de savoir si la jeune fille qu'il dépouillait sans scrupules ne demeurerait pas plongée dans la misère pendant qu'il menait joyeuse vie. Comprenez-vous à présent, Monsieur, que cette jeune fille, devenue presque femme aujourd'hui, et qui, hier encore, portait le deuil de sa sœur, baisse cet homme jusqu'à le déshonorer comme il le mérite, jusqu'à le trainer au baigne et le faire mourir de honte et de chagrin ? »

Elle le regardait en face, lui cinglant pour ainsi dire le visage de ces paroles tranchantes comme un glaive.

Olivier restait debout devant elle comme foudroyé.

— Ce n'est pas l'argent que vous m'avez volé que je regrette à présent, reprit-elle ; ce que j'ai me suffit ; ce n'est pas non plus la

Enfin, peu à peu, l'ordre se rétablit, ne laissant que la triste impression des faits scandaleux qui viennent de se passer.

UN DUEL A MARSILLÉ

A la suite d'une altercation violente qui s'était passée au quartier Mompenti entre le lieutenant-colonel Bassac et le capitaine commandant Delacressonnière, du 4^e hussards, ces deux officiers se sont battus en duel dans le manège. Ils ont été séparés par le maître d'armes du régiment; le lieutenant-colonel a été légèrement blessé à la figure.

Comme conséquence de cette regrettable affaire, qu'on a en vain essayé d'étouffer, le commandant du 15^e corps a transmis au Ministre de la guerre une demande de retraite d'office pour le lieutenant-colonel Bassac et de mise en non-activité par retrait d'emploi pour le capitaine Delacressonnière.

Il est question, au Ministère, de déplacer le régiment en le faisant permuter avec le 9^e hussards, à Valence.

Voici ce que dit le *Figaro* à ce sujet :

« Les deux officiers coupables sont mis en retrait d'emploi. M. le chef d'escadron Arrighi de Casanova, qui a été mêlé au début de l'incident, est envoyé d'office au 19^e chasseurs à Lille.

Quant au régiment, nous ne voyons pas en quoi il peut être rendu responsable de la faute de quelques-uns de ses officiers. Le déplacement annoncé n'est nullement nécessaire pour raffermir la discipline au 4^e hussards; elle n'y a été méconnue que par ceux qui en sont déjà sévèrement punis. »

ÉTRANGER

LE NOUVEAU CABINET PORTUGAIS

Voici la composition du nouveau cabinet Portugais :

MM. José Dias Pereira, président du conseil, ministre de l'intérieur; l'évêque de Bethsaida, justice; vicomte Chancelleiros, travaux publics; Oliveira Martins, finances; général Pinheiro Furtado, guerre; Costa-Lobo, affaires étrangères; amiral Ferreira, marine et colonies.

Les titulaires des quatre derniers portefeuilles font partie du cabinet pour la première fois; les autres ministres sont des politiciens de vieille date et avaient déjà été au pouvoir il y a vingt ans. La composition du cabinet est bien accueillie.

On compte sur la loyauté et la droiture de la politique du nouveau ministère. On attend beaucoup du ministre des finances, savant économiste dont les ouvrages sont très appréciés. Reste à savoir si ses forces suffiront à sa tâche.

VOL DE DYNAMITE EN BELGIQUE

Une importante arrestation vient d'être opérée par la gendarmerie de Lens. Il s'agit de trois ouvriers mineurs, de nationalité belge, les nommés Bustin, Hausse et Langendorff, condamnés par contumace dans leur pays à quinze ans de travaux forcés. Ces individus sont accusés d'avoir commis un vol de neuf caisses de dynamite pesant chacune 25 kilos à la poudrière d'Ombret (Belgique), pendant la nuit du 28 au 29 mars dernier.

Le but que voulaient atteindre les voleurs en exécutant ce hardi coup de main ne paraît pas douteux: ils voulaient se procurer une provision de cartouches de dynamite, dont ils n'auraient pas manqué de faire usage à un moment donné. Les dangereux personnages purent passer en France.

Pendant qu'on les cherchait de tous côtés en Espagne et en Amérique, ils travaillaient tranquillement aux mines de Liévin.

Le gouvernement belge a demandé leur extradition, mais on croit que le gouvernement français ne l'accordera pas, les inculpés prétendant s'être emparés de la dynamite dans le seul but de faire prévaloir leurs idées politiques et sociales. Or, on sait qu'en pareille matière l'extradition est presque toujours refusée, même lorsqu'il s'agit de crimes beaucoup plus graves.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 18 janvier 1891.

L'afflux à la Bourse des capitaux provenant du paiement du coupon de janvier fait moins sentir ses effets que les années précédentes. Sans être aussi directement atteints par la crise économique que les États voisins, nous éprouvons un malaise vague par suite de l'incertitude des effets des nouveaux tarifs douaniers.

Le 3 0/0 n'a plus la même élasticité en hausse, les caisses d'épargne n'ayant pas les mêmes facultés d'absorption. Il conserve toutefois le cours de 95. Le Nouveau 3 0/0 se trouve, après détachement de son coupon d'un franc 05, un point au-dessous de l'ancien 3 0/0. Le 4 1/2, malgré les déclarations du ministre des finances relatives à une conversion possible en 1893, a des demandes à 105.70 en prévision du coupon à détacher le 1^{er} février prochain.

La Rente Italienne a une tendance à regagner une partie de son coupon, elle se rapproche de 90 fr.

L'Extérieure a perdu le cours de 63 fr. malgré les exportations de vins, la crise monétaire est toujours aussi intense.

Le 3 0/0 Portugais est affecté par la crise ministérielle dont le dénouement sera le signal d'une reprise marquée par suite des rabats que devra opérer le découvert.

Les Fonds Russes ont une tendance marquée à la baisse. Le change à Saint-Petersbourg est mauvais.

Les sociétés de crédit résistent à ces mauvaises dispositions; elles regagnent par les demandes du comptant, une partie de leurs coupons.

Le Crédit Foncier varie de 4210 à 4220. La Banque de Paris, dont le revenu se rapprochera beaucoup de celui de 1890, malgré

les prélèvements en faveur des réserves, tend à s'élever au-dessus de 700.

La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 475; l'augmentation de ses bénéfices assure un dividende au moins égal à celui de l'exercice précédent. Ils dépassaient fin décembre ceux du mois précédent, de 330,000 fr.

Le Crédit Lyonnais se maintient au-dessus de 800 fr. On lui sait gré de l'importance qu'il a donnée à ses opérations de banque au dedans et au dehors.

La Banque d'Escompte espère trouver dans l'unification de ses actions transformées en titres libérés une élasticité nouvelle; le classement de ce titre deviendra plus facile, mais ce sera long.

VALEURS EN BANQUE. — L'action Champ d'Or se traite de 67 à 70 fr. On évalue dès maintenant à 42 fr. le dividende qui pourra être distribué pour l'année entière.

L'action des mines de Morena est demandée à 407.50; on prévoit des cours plus élevés en raison des bénéfices à attendre d'une exploitation plus active.

On annonce pour l'achèvement du réseau des Compagnies de chemins de Fer secondaires, l'émission de 15,000 délégations de chemins de fer de 300 fr. 4 0/0, amortissables à 300 fr. en 15 années et rapportant 12 fr. d'intérêt sans impôt. Ces titres sont émis à 275 fr.

Les Chemins Économiques cotent 404 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

LES REVUES PAR ALERTE

Les commandants d'armes viennent de passer les revues trimestrielles de leur garnison.

Cette première cérémonie militaire de l'armée permet de reconnaître les officiers nouvellement décorés.

A Rennes, M. le général Cailliot a inauguré le système des revues par alerte.

Cette prise d'armes inopinée a fourni l'occasion au commandant du 10^e corps de constater l'entraînement des troupes.

Malgré la présence d'un tiers de jeunes soldats, le défilé de l'infanterie et de l'artillerie s'est fait avec une précision remarquable, tant est poussée l'instruction intérieure dans les régiments de Bretagne.

Cette constatation était bonne à faire pour établir que dans l'Ouest les corps de troupe sont soumis à une direction aussi énergique qu'ailleurs.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 19 janvier 1892

A midi : 2^m 72.

LES APPELS EN 1892

Territoriale : classe 1878 et 1879. — Réserve : classes 1882 et 1885

Sont convoqués du 14 mars au 10 avril : les réservistes des régiments d'infanterie qui

ne sont pas affectés aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons;

Du 22 août au 18 septembre : les réservistes appartenant aux trois premiers bataillons, les réservistes des chasseurs à pied, des zouaves, des tirailleurs et des sapeurs-pompiers;

Du 26 septembre au 23 octobre : les réservistes des 4^{es} bataillons.

Dans la cavalerie, les réservistes seront convoqués comme les années précédentes, sauf dans les 5^e, 6^e et 17^e régions, qui sont appelées à former chacune un régiment mixte qui prendra part aux grandes manœuvres.

En ce qui concerne l'artillerie, les pontonniers, le train, les troupes d'administration et le génie, les intéressés devront consulter les affiches avec le plus grand soin, leur appel étant échelonné du 14 mars à la fin de novembre.

Les territoriaux, appartenant aux unitésaires, sont convoqués :

Dans l'infanterie : du lundi 25 avril au dimanche 8 mai, pour les hommes affectés aux bataillons autres que les deux premiers ains; que pour ceux qui sont affectés au dépôt;

Du lundi 10 octobre au 23 octobre, pour les hommes affectés aux deux premiers bataillons.

Dans la cavalerie : 1^{re} série, du 3 octobre au 16 octobre; 2^e série, du 17 octobre au 30 octobre, sauf dans les 5^e, 6^e et 17^e régions, qui seront appelés à former chacune un régiment mixte pour participer aux manœuvres d'automne.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Hier soir, dans les couloirs de la Chambre des députés, on s'entretenait de l'intention du gouvernement d'avancer les élections municipales au 3 avril. Cette tactique aurait pour but de faire servir les anciennes listes municipales — les nouvelles, étant closes le 31 mars, ne pourraient être utilisées pour une date aussi rapprochée. — Or, on n'ignore pas, au ministère de l'intérieur, que, dans les départements, les conservateurs en éveil sont bien résolus à surveiller la révision des listes électorales, étant donnée l'importance des élections auxquelles elles serviront.

Il y a là une perfidie ministérielle à démasquer; il ne faudrait pas que le prétexte des manifestations ouvrières du 1^{er} mai puisse l'abriter honorablement.

L'ÉLECTION DE BAUGÉ

M. de Maillé, député de Maine-et-Loire, prendra la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet de l'élection de Baugé.

Sans contester positivement l'élection, il fera observer qu'au cours de la période électorale les maires de plusieurs cantons ont répandu

louange d'autrui; ce que je pleure, et pour l'éternité, c'est ma sœur, que j'aurais sauvée si, au lieu de vous mettre à ma place, vous m'aviez fait connaître la vérité. Eh bien! je suis ici en vengeresse; savez-vous ce que je vais faire?

— Pardon, pardon! s'écria Olivier, qui fléchit le genou devant la jeune fille. C'était un instant de démence, d'aberration; criblé de dettes et poursuivi par mes créanciers, je n'ai plus su...

— Une minute de folie qui m'a coûté cher, murmura Gaétane. Vous pardonner? Oh! non, je ne suis pas femme à oublier.

— Vous me haïrez donc toujours?

— Vous l'avez dit, toujours.

— Et vous êtes chrétienne?

Elle eut un instant d'hésitation.

— Comment ne pas haïr un assassin? répliqua-t-elle.

— Un assassin? Vous êtes dure. Savais-je...?

— Ne me faites pas croire que vous avez agi à l'étourdie; vous deviez être un homme bien taré déjà, quoique jeune, quand vous avez commis ce crime si noir.

Il soupira longuement, puis :

— Qu'allez-vous faire?

— Vous déshonorer d'abord.

— Quelles preuves avez-vous contre moi?

— Mes papiers, les brouillons de la *Vestale*, qu'on reconnaîtra pour la même œuvre que la *Prêtresse*.

— Et quels témoignages?

— Celui d'Antoinette Revol, ma gouvernante, et de M. le curé de Jouhe, dont M. Isidore, le bon vieillard qui m'a donné les premiers encouragements, était l'ami. Tous deux ont lu ou entendu lire la *Vestale*.

Vaincu, Olivier baissait la tête.

Soudain, à une certaine distance, dans une allée parallèle à celle où ils se trouvaient, apparut la silhouette haute et fière de Jean Dargal; il ne pouvait les voir, lui, mais eux le voyaient, et Olivier remarqua le tressaillement qui agita Mlle de Saint-Maur.

— Elle l'aime, se dit-il, tandis qu'une pensée monstrueuse lui montait au cerveau; certes, oui, elle l'aime, est-ce qu'il en devait être autrement? Comment n'ai-je pas compris cela hier? C'est bien, je suis sauvé, ou je tiens ma vengeance.

— Mademoiselle, dit-il d'une voix plus assurée, vous voulez me châtier; soit, vous êtes dans votre droit, mais vous avez une chose

à considérer : en me frappant vous en frappez un autre.

— Comment cela? Je ne vous comprends pas, Monsieur.

— Je ne suis pas seul au monde comme vous le croyez; j'ai un frère.

— Que m'importe, s'il est bâti de la même boue que vous, s'il vous ressemble?

— S'il me ressemble? Oh! mon Dieu!... oui, comme l'aigle fier ressemble au vil serpent; comme le diamant ressemble à la pierre brute. Ce frère, qui m'a renié et qui me défend de porter son nom, c'est une âme délicate et élevée que vous allez briser; vous voulez lui enlever son honneur, il n'a que cela; enfin, nous étions réunis hier soir sous vos yeux; vous l'aimez, et justement parce que vous l'aimez je me sens près de le haïr.

Mlle de Saint-Maur bondit, et serrant le bras de son bourreau, qu'elle étreignit de toutes ses forces :

— Vous vous nommez donc...?

— Olivier Dargal, oui, Mademoiselle.

Il osa la regarder, savourant son triomphe, après avoir lancé sa flèche de Parthe.

Elle était livide et un cercle noir se creusait sous ses yeux. Chaque mot qu'avait prononcé

cet homme la frappait en plein cœur.

Ainsi, celui qu'elle chérissait d'une tendresse calme et profonde comme le cours des grands fleuves, celui auquel elle allait confier sa vie, il était le frère de l'assassin de Mikaela? C'était impossible, contre nature, monstrueux.

(A suivre.)

Bébé — il n'y a plus d'enfants — lit un journal. Tout à coup, il lève le nez et demande à son père :

— *Chronique*, qu'est-ce que ça veut dire?

Et celui-ci, distrait :

— Mais c'est ce qui se passe!

— Comment, alors, qu'il se fait que le coryza de maman ne se passe pas et que le docteur dit qu'il est *chronique*?

Le médecin Du Moulin, étant à l'agonie, dit à trois de ses confrères qui étaient à son chevet :

— Messieurs, je laisse après moi trois grands médecins :

Croyant qu'ils allaient être nommés, les médecins se suspendirent aux lèvres du mourant, qui murmura :

— L'eau, l'exercice, la diète.

une circulaire où ils recommandaient la candidature républicaine.

Sur cette circulaire signée, deux avaient fait suivre leurs noms de l'indication de leur qualité; or, à maintes reprises, des élections conservatrices ont été invalidées pour ce fait.

M. de Maillé demandera au gouvernement à quelle jurisprudence il compte s'arrêter sur ce point ou s'il compte en appliquer deux: une pour pour les républicains, une pour les conservateurs.

L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS

A propos de la nouvelle lancée par le *Figaro*, donnant pour successeur à M^r Freppel, à l'évêché d'Angers, M. l'abbé Follioley, proviseur du lycée de Nantes, l'*Espérance du Peuple* pense que la feuille parisienne a simplement recueilli des commérages sans portée qui courent à Nantes depuis longtemps.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 16 janvier. — Marie-Jeanne Peltier, veuve de François Testu, 78 ans, rue de la Monnaie; — Marie Jadeau, domestique, célibataire, 27 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Auguste-Armand-Alphonse Pierrason, 1 mois, à l'Hospice.

« L'AGENCE SPIRITE »

M. Francisque Sarcey vient de consacrer dans l'*Estafette* une très longue et très louangeuse étude au livre de M. André Godard, *L'Agence spirite*, que l'*Echo Saumurois* publiait, il y a deux mois, en feuilleton. Le congrès des médiums et les récentes histoires des maisons hantées ramènent l'attention sur ce dramatique et étrange roman. *L'Agence spirite* est en vente, à Saumur, à la librairie Milon.

LE « GUI DE L'AN NEUF »

Nous lisons dans un recueil qui nous a été adressé il y a quelques jours, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, numéro du 10 janvier courant, à propos du cri: *Au gui l'an neuf*, poussé par nos ancêtres les Gaulois, lors de la fête du gui, les réflexions suivantes d'un Saumurois, le docteur Fouquet, concernant un vestige du druidisme dans notre pays:

« A Saumur et dans les environs, chaque année au 31 décembre, vers le soir, les jeunes garçons de la classe ouvrière vont sonner aux portes en criant: Donnez-nous le *gui l'an neuf*. — Bodin cite le fait, en lui donnant sa véritable origine. (*Recherches historiques sur la ville de Saumur et ses monuments*, t. I, p. 26, chap. IV, *Vestiges du culte et des usages gaulois*.) Il ne parle pas des gâteaux décrits par notre collaborateur Jany. — Je n'en ai, moi non plus, jamais vu vendre. Il est bon de noter que, dans les environs de la ville, on trouve de nombreux monuments druidiques fort remarquables, entre autres le dolmen de Bagnaux. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les vieilles coutumes se soient conservées dans cette région, qui semble avoir été un centre religieux important. »

LA LUNE RENCONTRE MARS

Dimanche prochain 24 janvier, vers midi, la Lune va passer à un peu plus de deux fois sa largeur au sud de la rouge planète Mars. On ne verra ni la Lune, ni la planète en ce moment, mais le matin de dimanche, à 6 heures, par exemple, il sera facile de constater que la Lune se trouve à 6 fois environ son diamètre à droite de la belle planète, et le lendemain, à la même heure, que la Lune sera passée à près de 20 fois le même diamètre à gauche de Mars, un peu plus au sud que lui.

L'ANNEAU DE SATURNE

On sait que cette planète, la plus curieuse de notre Système solaire, est entourée d'un anneau plat qui se voit ordinairement avec une lunette qui grossit environ 40 fois en diamètre. Mais ce n'est pas en ce moment qu'une petite lunette peut servir. En effet, l'anneau se dresse à partir du 10 janvier pour arriver à

être vu presque par la tranche au 15 mai, puis il s'incline de nouveau, et à partir du 15 novembre, les petites lunettes dont nous avons parlé deviendront suffisantes.

ANGERS. — Remise de décorations. — Samedi dernier, dans l'après-midi, le 1^{er} régiment de cuirassiers était réuni dans la cour de la caserne pour assister à la remise des décorations récemment accordées.

C'est le lieutenant-colonel de Cléric, récemment nommé colonel, qui avait le commandement du régiment.

Il a remis la croix de la Légion d'honneur aux deux chevaliers, récemment nommés, MM. François-Louis-Jules Lallemand, capitaine-trésorier, et Louis-Pierre-Henri de Place, capitaine, et la médaille militaire à M. Jean Hillard, maréchal-des-logis, maître d'escrime au 4^{er} régiment de cuirassiers.

Concours musical à Angers. — Un grand concours régional d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares aura lieu à Angers (Doutre), le 5 juin prochain.

Ce concours est organisé par la Fanfare de la Doutre et placé sous le patronage des membres d'honneur de la Société, des commerçants de la Doutre, et la présidence d'honneur de M. le préfet de Maine-et-Loire et de M. le maire d'Angers.

Concert populaire. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Association artistique fera entendre dimanche prochain une nouvelle suite d'orchestre qui vient d'être composée exprès pour elle par Vincent d'Indy, le jeune maître nouvellement décoré. L'auteur a passé des nuits pour terminer sa partition qui, écrite seulement au crayon, est en ce moment à Angers entre les mains de quatre copistes dont l'activité est surveillée par le président de l'Association. Titre: *Tableaux de voyage*. Outre cette suite nouvelle, Vincent d'Indy dirigera *Wallenstein*, trilogie d'après le drame de Schiller, reconnu aujourd'hui comme une des œuvres les plus remarquables de notre époque.

TOURS. — Le 21 janvier. — Jeudi prochain, 21 janvier, à 11 heures du matin, une messe sera dite à la Cathédrale, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Louis XVI.

Arrestation. — La police de Tours a procédé à l'arrestation de Malécot (Augustin, né à Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire) le 4^{er} avril 1871, sans domicile fixe, trouvé porteur d'un pantalon volé le 7 novembre à l'étalage de M. Dubois (Charles), marchand de confections, rue des Halles.

ÉCHEC DE L'ENREGISTREMENT

On se rappelle que, au mois de février dernier, le tribunal de Reims a statué sur la question de savoir si les congrégations religieuses devaient faire, pour la perception du droit d'accroissement établi par les lois de 1880 et de 1884, une déclaration unique au siège principal de la congrégation, ou, au contraire, des déclarations multiples à chacun des bureaux dans le ressort desquels la congrégation possède des biens.

Le tribunal a tranché cette question en faveur de la congrégation qui se trouvait en cause, celle de l'Enfant-Jésus. Il a adopté, par un jugement très fortement motivé, la thèse si éloquemment défendue quelques semaines auparavant, à la tribune de la Chambre des députés, par M. Clusel de Coussergues.

Ce jugement a été attaqué par l'administration de l'enregistrement devant la Cour de cassation. L'affaire est venue mardi à l'audience de la Chambre des requêtes. Le rapporteur, M. Voisin, a conclu énergiquement au rejet du pourvoi de la Régie.

L'avocat général, M. Chevrier, a demandé, au contraire, l'admission du pourvoi, non pas en critiquant au fond le jugement de Reims, mais en expliquant que la question lui paraissait trop grave pour ne pas être renvoyée à l'examen de la chambre civile.

La Cour a mis l'affaire en délibéré. Dans

son audience du 13 janvier, elle a rejeté, après deux jours de délibération, le pourvoi formé par l'administration de l'enregistrement.

Aux termes de cet arrêt, les congrégations ne sont plus tenues aux déclarations multiples qui aggravaient si notablement les conditions de perception du « droit d'accroissement ».

Désormais, il ne s'agit que d'une déclaration unique, ce qui fait échec aux prétentions exorbitantes de l'administration de l'enregistrement.

La doctrine soutenue par des jurisconsultes de la valeur de M^e Bosviel et de M^e Louchet triomphe donc définitivement, et c'est là un résultat qu'on doit légitimement attribuer à leur science juridique et à leurs efforts.

Le droit d'accroissement restera encore trop lourd, mais, du moins, ne verra-t-on plus se produire des réclamations fiscales, taxant à 200 0/0 de leur valeur, les biens, meubles et immeubles des congrégations.

AFFAIRE DE TESTAMENT

Le tribunal de Châteaubriand avait annulé un testament léguant 450,000 francs à cette ville, en se basant sur ce que, dans ce document, il n'est pas fait mention expresse qu'il avait été écrit de la main du notaire, sous la dictée du testateur.

Après avoir été infirmé par la Cour de Rennes, le jugement vient d'être définitivement confirmé par la Cour d'Angers, à laquelle la Cour de cassation avait renvoyé l'affaire. On dit que la Ville va maintenant actionner le notaire qui, par l'omission d'une formalité obligatoire, lui a fait perdre le bénéfice d'une grosse libéralité.

UN SOLDAT CONDAMNÉ A MORT QUI N'ACCEPTE PAS SA COMMUTATION DE PEINE

Il se passe, en ce moment, une curieuse affaire à Brest. Le soldat Gugel, condamné à mort et récemment gracié, n'accepte pas sa grâce ou du moins n'accepte pas la peine en laquelle elle a été commuée. Cette peine est de 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour. Sur le conseil de son avocat, M^e Maurer, le soldat Gugel intente un recours devant le Conseil d'État contre la décision présidentielle, attendu que M. Carnot n'aurait pas le droit de transformer en une peine afflictive et infamante une condamnation prononcée pour un crime militaire.

Le dossier de cette affaire a été adressé jeudi au président du Conseil d'État.

C'est la première fois qu'une instance de cette sorte est déférée au Conseil d'État.

LE CHEMIN DE FER STRATÉGIQUE D'ISSOUDUN A LA FRONTIÈRE DE L'EST

La construction du chemin de fer stratégique d'Issoudun à la frontière de l'Est, dans les sections d'Issoudun à Saint-Florent et de Bourges à Cosne, est activement poussée, conformément aux instructions de l'État-major de l'armée.

Rappelons que c'est par cette voie directe que seront acheminées vers la frontière, en cas de mobilisation, non seulement les troupes des subdivisions de Bourges, de Cosne et de Nevers, mais aussi celles des 12^e et 18^e corps d'armée. La grande voie stratégique d'Orléans, Montargis, Troyes, Châlons, se trouvera ainsi très allégée, car elle n'aura plus à effectuer que le transport des armées de l'Ouest.

Sur le tronçon d'Issoudun à Saint-Florent, le magnifique travail d'art sur le Cher, que l'on désigne sous le nom de *Pont de Saint-Florent*, est aujourd'hui fort avancé. Cette belle construction, faite tout entière en pierre de taille, compte 14 arches d'une hauteur de 30 mètres. Les piles sont, malgré leur masse imposante, d'une sveltesse remarquable.

On espère pouvoir terminer, au mois de juillet de l'année courante, les travaux de ballast. A dater de cette époque, les trains d'ouvriers pouvant circuler entre Saint-Florent et Issoudun, on aura vite fait de mettre la dernière main à la ligne. Entre Bourges, Sancerre et Cosne, on compte arriver aux mêmes résultats à peu près dans le même temps.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Janvier 1892

3 0/0	93 40
3 0/0 nouveau	94 45
3 0/0 amortissable	96 50
4 1/2	105 85

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 17 Janvier 1892

Versements de 193 déposants (35 nouveaux), 69,429 fr. 79.

Remboursements, 59,120 fr. 56.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro 16 du janvier 1892

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — L'escrime à Paris, par E. B. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. — Variété, par G. Lenôtre. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — *Le Vertige de l'Inconnu*, par Gustave Toudouze. — Bibliographie. — Echechs, par S. Rosenthal. Récréations de la famille, par Layaud. — Rébus.

GRAVURES: M. Guy de Maupassant. — L'escrime à Paris. — Paris-Pittoresque: la neuvième de sainte Geneviève. — Beaux-Arts: *Les Violettes*. — Observatoire du Pic du Midi. — M. Vaussenat, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi. — Mehemed Tewfik-Pacha. — L'amiral Peyron, ancien ministre de la marine. — M. Ch. L. Müller, peintre. — Théâtre illustré: *A fond de train*. — M. Chollet, ancien artiste de l'Opéra-Comique. — *Le Vertige de l'Inconnu*, par M. Marold. — Echechs. — Récréations. — Rébus.

Le numéro: 50 centimes.

CONSEILS ET RECETTES

CONTRE LES BRULURES. — Prenez 50 grammes d'huile d'olive, 50 grammes d'essence de thérébentine, 5 grammes de chaux éteinte dans l'eau.

Battez-le tout et appliquez-le en compresses.

LE THÉ. — Beaucoup de personnes consomment du thé pour raison de santé; elles ignorent sans doute qu'il peut être avantageusement remplacé par un mélange à parties égales de camomille des Alpes et de bourrache qui, réunies, en ont toutes les propriétés bien-faisantes sans en avoir les inconvénients. On sait, en effet, que le thé est très irritant et peut être très nuisible s'il a subi, sur des plaques de cuivre, la préparation à laquelle les Chinois le soumettent quand il est avarié, pour lui donner un bel aspect.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES LIÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lièvres-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 113 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Florent, route du Pont-Fouchard,

Comprenant maison d'habitation, jardin, ceps de vigne, et cave d'une superficie de 1 hectare 98 ares.

Au gré des amateurs, cette propriété pourra être vendue par lots.

2^o LES BASSES-VIGNES, au même lieu, de l'autre côté de la route, vigne et pré, contenant 86 ares 40 centiares.

3^o Et 58 ares 60 centiares de vigne, au même lieu.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (28)

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A VENDRE

Jument hale, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n^o 4.

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agraffes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

LA Réglisse Sanguinède
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
O fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Navette.

Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement de dérange nul l'état de travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra	Choucroute.....	1/2 kil.	0.20
Camembert (double-crème)...	Saucisses fumées.....	2 pour	0.25
Ferté.....	Poitrine fumée.....	1/2 kil.	1.50
Petit Brie.....	Jambon désossé.....	—	1.60
Gruyère extra.....	Saucisson de Lyon.....	—	3.50
Emmenthal.....			
Hollande.....			
Roquefort.....			
Port Salut.....			
Brie (véritable).....			
Munster.....			

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6			9 34	10 12	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49		6 4
Vernantes	11 43				3 30	8		6 14
Blou	11 54				3 41	8 10		6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17		6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 41				4 34	8 51		7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28
Niort				3 58	4 30	8 42	4 40	5 20
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20		3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 42	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 46	5 43		11	7 11
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19			
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Saintes	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
Bordeaux								

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers dt.	2 44	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20
La Ménitré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Direct mixte matin	Direct mixte soir
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8 11	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Ménitré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Bourgueil	9 4	1 7	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1898

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MAIRE,